

<b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU LUNDI 19 AVRIL 2021 A 19 HEURES</b>
--

Date de convocation : 10/06/2021

SOMMAIRE :

- 1) – REGLEMENT AIRE DE CAMPING-CAR ;
- 2) – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE : CHOIX DES ENTREPRISES ET FINANCEMENT 2EME PHASE ;
- 3) – ENTRETIEN DES AVALOIRS D'EAUX PLUVIALES ET DES POSTES DE RELEVAGE ;
- 4) – TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX ;
- 5) – PRIX DE VENTE IMMEUBLE RUE DU GENERAL DEBENEY ;
- 6) – AMENAGEMENT SECURITAIRE DE WAILLY : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ;
- 7) – ADHESION DE LA VILLE DE SALOUEL A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME ;
- 8) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt et un, le quinze Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, sur l'espace public rue du Château au Hameau de LUZIERES.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	LELEU Linda
RENAUX Jean-Michel	THIERRY Patrick
GREVIN Cécile	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
FAY José	VAN OOTEGHEM Clarisse
BOULANGER Héloïse	MANCAUX Christophe
DENIS Mathieu	DE TOMI Isabelle
BRKA Virginie	BROISSART Dominique

Excusés : Mme VASELLI Bérengère ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, M. DUCROCQ Jonathan ayant donné pouvoir à Mme LELEU Linda, Mme RONGIER Marie-Laure ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. CARON Yannick ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. DEVISMES Arnaud, excusé.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 19 avril 2021 étant adopté, l'ordre du jour est abordé.

### **I – REGLEMENT DE L'AIRE DE CAMPING CAR :**

Afin d'encadrer l'utilisation de l'aire de camping-car rue du Marais, rappeler les droits et obligations des utilisateurs et ainsi éviter tous conflits d'usage, M. le Maire propose

à l'assemblée d'adopter le règlement de l'aire de camping-car dont chacun a été destinataire.

Mme DE TOMI Isabelle souhaite savoir pourquoi le stationnement est limité à 3 nuits. M. le Maire précise qu'il convient de permettre à chacun de profiter du site qui comporte 60 emplacements et éviter les stationnements de longue durée.

A la question de M. MANCAUX Christophe il est bien précisé que chacun camping-cariste peut faire un barbecue sur la parcelle qu'il occupe.

M. MANCAUX Christophe suggère que soient indiqués dans le document les personnes habilitées à faire appliquer le règlement. Il s'agit du Maire, des Adjointes et de l'ASVP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement tel qu'il est proposé. Il sera affiché sur l'aire de camping-car.

## **II – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE :**

Après l'appel d'offres et la phase de négociation, chacun a pu prendre connaissance du rapport d'analyse des offres rédigé par l'Architecte ainsi que le tableau comparatif des offres détaillées par phase et par lot. Le classement proposé par l'Architecte fait suite à l'application des barèmes de notation définis dans le règlement de consultation des entreprises.

Au niveau du lot n°3 « Charpente couverture », les membres de la commission ont hésité à relancer l'appel d'offres compte tenu de l'offre unique largement supérieure aux estimations. Mais compte tenu des hausses de matériaux constatés actuellement et la disponibilité de ce type d'entreprises, il était prudent de maintenir l'offre réceptionnée.

M. MANCAUX Christophe précise que le travail de négociation était très intéressant à suivre. Les offres élevées s'expliquent en partie par l'état de délabrement de notre édifice, l'adaptation du chantier compte tenu de la proximité de l'école et la pénurie de certains matériaux qui a pour conséquence l'augmentation des prix.

M. le Maire tient à rappeler à l'assemblée que les résultats de la consultation n'impactent pas trop la première phase des travaux dont le financement est déjà connu.

Il propose donc à l'assemblée de solliciter dès maintenant les participations financières pour la seconde phase. Certains programmes de relance économiques sont toujours d'actualité et la Commune pourrait en bénéficier.

M. MANCAUX Christophe propose, afin de rassurer les administrés inquiets pour le montant de la restauration, de les informer du financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir les offres des entreprises suivantes :

LOT	Entreprise retenue	Montant HT
N°1 – Maçonnerie – Pierre de taille	DE PIERRE	1 072 556.71 €
N°2 - Sculptures	TOLLIS	160 817.00 €
N°3 – Charpente - Couverture	BATTAIS	636 619.43 €
N°4 - Vitraux	BROUARD	399 883.54 €

Et autorise le Maire à signer les marchés correspondants et à lancer les travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire également à solliciter les subventions pour la seconde phase des travaux auprès de la DRAC, de la Région Hauts de France, du Département de la Somme et de l'Etat dans le cadre de la DETR et du DSIL.

### **III – ENTRETIEN DES AVALOIRS D'EAUX PLUVIALES ET DES POSTES DE RELEVAGE :**

M. le Maire précise que les installations liées aux eaux pluviales ne peuvent pas entrer dans la D.S.P. assainissement et les dépenses les concernant doivent être intégrées au budget communal.

Afin de prévoir l'entretien régulier des 151 avaloirs et des deux postes de relevage de la Commune, il y a lieu de conclure un contrat de prestations annuel. Deux entreprises ont été consultées et nous avons reçu les offres suivantes :

Prestations	SPEE	HYDRA
Frais généraux de fonctionnement	500,00 €	617,00 €
Hydrocurage 2 postes (2 passages/an/poste)	350,00 €	337,50 €
Hydrocurage préventif des 151 avaloirs 2 fois/an	19,00 €	29,32 €
Vérification conformité armoire électrique 1 fois/an	72,00 €	120,00 €
Passage trimestriel de vérif sur postes de relevage	17,00 €	
<b>Coût à l'année</b>	<b>958,00 €</b>	<b>1 103,82 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de SPEE et autorise le Maire à signer le contrat de prestations correspondant.

#### **IV – TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX :**

M. le Maire informe l'assemblée que certains agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade et propose de fixer le tableau des effectifs communaux, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la manière suivante :

##### **Service direction**

<i>Attaché territorial principal *</i>	1
--	---

##### **Service administratif**

<i>Rédacteur territorial principal *</i>	1
Adjoint administratif principal	1

##### **Service technique**

<i>Agent de maîtrise principal *</i>	2
Agent de maîtrise	2
<i>Adjoint technique principal 2ème classe *</i>	2
Adjoint technique	3

##### **Agents contractuels**

Adjoint technique à 20 H.	1
Adjoint technique à 11 H.	1

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition.

#### **V – VENTE IMMEUBLE RUE DU GENERAL DEBENEY :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a mis en vente il y a quelques années l'immeuble d'habitation rue du Général Debeney au prix de 80 000 euros. L'agence immobilière effectue des visites régulièrement mais les potentiels acheteurs sont effrayés par les travaux à effectuer et le manque d'extérieur est problématique.

M. le Maire propose donc de baisser le prix de vente et de le fixer à 74 000 euros. La proposition est validée à l'unanimité.

#### **VI – AMENAGEMENT SECURITAIRE DE WAILLY :**

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de Wailly, M. le Maire présente à l'assemblée le devis proposé par STPA concernant l'installation de ralentisseurs sur trois zones différentes, dont une sur le domaine public départemental. Il s'élève à la somme de 17 601.80 euros H.T.

M. FAY José précise que cet aménagement prévoit l'évacuation des eaux pluviales. A la question de M. MANCAUX Christophe au sujet d'une zone de circulation

réservée aux cyclistes, M. FAY José précise que ceci n'est pas possible compte tenu de la pente de la chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide du Département, au titre des amendes de police, à hauteur de 30% et autorise le Maire à signer la convention administrative et financière avec le Conseil Général de la Somme.

## **VII – ADHESION DE LA VILLE DE SALOUEL A LA FDE 80 :**

M. le Maire informe l'assemblée que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare, à l'unanimité favorable à l'adhésion de la Ville de Salouël à la FDE 80.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire tient à apporter des précisions quant aux futurs travaux d'aménagement du Hameau de Luzières.

La traversée du hameau sera aménagée en « chaussée douce », c'est-à-dire une voie unique de circulation matérialisée par une signalisation horizontale en peinture. Cette possibilité a été expérimentée dans différentes communes et semble fonctionner correctement.

Prochainement, le Conseil Général prévoit ce type d'aménagement entre Conty et Namps Maisnil sur 3,9 kms.

M. FAY José estime qu'un tel aménagement sur une si grande distance et compte tenu de la configuration de la route présentant beaucoup de courbes est très dangereux. Mme BRKA Virginie et M. DENIS Mathieu le rejoignent dans ce sens. De plus, Mme BRKA Virginie se demande si le futur lotissement en sortie de Conty a été pris en compte. De plus, pour échapper à cet aménagement le risque est que les véhicules empruntent plus souvent Wailly.

M. le Maire fera remonter les inquiétudes des élus au responsable de la voirie départementale.

M. le Maire précise également que dans le cadre de l'aménagement de Luzières, l'enfouissement des réseaux électriques et l'éclairage public seront prévus. Nous sommes en l'attente des financements correspondants.

M. FAY José précise qu'une réflexion est menée afin de prévoir des possibilités de stationnement, mais ceci est difficile.

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée qu'il a participé récemment à une formation très instructive sur la gestion des cimetières, la réglementation en matière de concession et les procédures de renouvellement ou de reprises des concessions. Il conviendra également de rédiger un règlement.

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée que le concours des maisons fleuries sera mené par les membres de la commission environnement. Le jury passera dans la commune les semaines du 05 Juillet et 9 Août et les récompenses seront attribuées à l'occasion de la fête locale le 18 Septembre 2021.

Mme GREVIN Cécile propose à l'assemblée de renouveler cette année le « Pass'Sport et Culture ». M. le Maire est favorable car le mouvement associatif aura besoin de la collectivité afin de relancer leurs activités. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mme GREVIN Cécile confirme l'organisation de la Fête de la Musique sur Conty le 26 Juin prochain. Afin de se conformer aux consignes préfectorales, il y a lieu de constituer un ERP éphémère.

L'organisation de l'enduro moto du 4 juillet suit son cours.

M. FAY José fait un point sur les estimations pour la construction des ateliers techniques. L'appel d'offres sera lancé début juillet.

M. FAY José informe l'assemblée que les jardinières et végétaux prévus pour le centre bourg, Wailly et Luzières ont été commandés mais ne seront livrés qu'en août du fait d'un problème de réapprovisionnement des pots.

Mme BESQUET-PHILIPPE Brigitte informe l'assemblée que le LSP a résilié son contrat d'assurance afin d'en conclure un autre auprès de Groupama et qu'une économie de 340 €uros a été faite.

Mme BRKA Virginie informe les élus que la Commission d'Attribution de logements se réunira le 21 juin prochain.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 H.00.